

Gian Luca Fruci¹

Capítulo 8

Un moment espagnol? Pratiques électorales et culture constitutionnelle dans les Deux-Sicules, 1820

«Une forme de Gouvernement qui, plus que toute autre, s'apparente à la Démocratie»

Au début des années 1820, la nouvelle politique dans l'espace bourbonien est rythmée par de grands moments révolutionnaires de vote populaire qui ont lieu en même temps dans plusieurs contextes différents: du Mexique à la Grande Colombie en construction, du Pérou au Rio de la Plata, de l'Espagne au Royaume des Deux-Sicules (Ávila 1999, 29-60; Chiaramonti 2002; Ternavasio 2002, 75-98; Morelli 2015, 161-181). Ce moment électoral définit un cadre commun de langages, de lois et de pratiques de mobilisation au nom de la constitution de Cadix qui joue un rôle unificateur entre Atlantique et Méditerranée (Eastman et Sobrevilla Perea 2015; Colley 2021, 183-193).

Durant l'été 1820, notamment dans la partie continentale du Royaume des Deux-Sicules («les Provinces napolitaines»), le

¹ Dipartimento di Civiltà e Forme del Sapere, Università di Pisa.

pronunciamento militaire-constitutionnel dirigé par le général Guglielmo Pepe est légitimé par une expérience complexe de suffrage populaire qui a pour but la nomination du «Parlement national» et qui se déploie selon le système électoral à quatre degrés dessiné par la constitution de Cadix, texte étendard de l'Internationale libérale et radicale au cours de la première moitié du XIX^{ème} siècle, qui est également appliqué à l'Espagne des années libérales 1820-23 (De Francesco 1996, 127-156; Isabella 2011, 43-55). Ce système combine de façon originale le nombre et la raison, le vote et le tirage au sort, les rituels religieux et la mobilisation politique. Il s'agit de la mise en place d'une «forme de Gouvernement», que le discours politique de l'époque présente comme celle «qui, plus que toute autre, s'apparente à la Démocratie».² Autrement dit, un système dans lequel – peut-on lire sur l'un des périodiques napolitains les plus radicaux de 1820-21 – «le *principe monarchique* semble assuré dans le *principe démocratique*».³

Les votations dans le Royaume des Deux-Siciles de 1820 s'insèrent également à l'intérieur d'une série de mobilisations électorales qui correspondent aux conjonctures révolutionnaires se succédant dans l'espace italien de la fin du XVIII^{ème} à la moitié du XIX^{ème} siècle. Plus précisément, pendant le triennio républicain démocratique 1796-1799, le moment constitutionnel napolitain de 1820 et le long 1848, les anciens États italiens sont un laboratoire de créativité politique diffuse et de large participation électorale. Ces laboratoires de mobilisation populaire esquissent les caractères originaux de la construction historique de l'espace politique italien, qui se distingue, d'une part, par son aspect inclusif, participatif et choral, d'autre part, par son profil consensuel, anti-pluraliste et unanimiste, dans le cadre d'une forte verticalisation, médiatisation et personnification du pouvoir, civil ainsi que militaire (Fruci 2018, 25-50). Le caractère holistique de ces conjonctures politiques est dû au fait que ces consultations ont toutes un caractère d'approbation patriotique et de ratification institutionnelle: non seulement celles de consécration plébiscitaire directe – «par oui ou par non» – des nouvelles républiques italiennes (1796-1799), des différents régimes

² Roma, Biblioteca di storia moderna e contemporanea (BSMC), *Fondo bandi e fogli volanti*, FFFV 4/6, *Ai Liberatori della Patria*, Napoli, 18 luglio 1820.

³ *Del principio monarchico*, dans *La Voce del Popolo*, n.º 24, gennaio 1821, 51 (c'est moi qui souligne).

napoléoniens (1802-1805) ou du processus unitaire (1848), mais aussi celles qui élisent des assemblées constituantes ou parlementaires (1796-1799, 1820, 1848-49).

En particulier, le profil révolutionnaire et unique de l'expérience électorale de 1820 exalte le rôle cohésif et unitaire que l'établissement des systèmes représentatifs joue dans toute l'Europe au cours du XIX^{ème} siècle à l'égard d'une dynamique compétitive entre les «grands partis» de l'époque qui n'arrive pas à se déclencher aussi par manque de temps donné à l'apprentissage du pluralisme politique. En effet, ces élections sont conçues et mises en place en premier lieu comme des procédures de légitimation du régime constitutionnel issu de la révolution napolitaine de juillet 1820. On est donc face à une révolution constitutionnelle où le souverain légitime ou son *alter ego* continuent à jouer un rôle important, direct ou indirect, par leur permanence gênante. Il s'agit finalement d'une révolution en quête de légitimation électorale immédiate ainsi que de nouvelles figures monocratiques et charismatiques à opposer à celles – concurrentes – de l'ancien régime.

L'ombre de Guglielmo Pepe et de l'armée constitutionnelle sur le moment électoral

Diamétralement et stratégiquement opposé à l'année révolutionnaire 1799, le discours constitutionnel et libéral de l'époque présente le *pronunciamento* de juillet 1820 comme une «réforme», une «rédemption» ou une «régénération politique» et pacifique de la nation napolitaine, produite de concert par un élargissement divin et par le vœu unanime du peuple avant de se transformer en une «fête nationale» sans conflits ni violences. D'aucuns parlent même de «risorgimento» pour définir comme «renaissance» cette révolution et la concession de la constitution (Daum 2015, 296-298). Bien qu'elle revienne immédiatement dans le giron légal et monarchique, la révolution militaire ne s'incarne pas dans le souverain hésitant Ferdinand I^{er} ou dans son vicaire, le prince héritier François II, mais trouve dans la figure du général Guglielmo Pepe – *man on horseback* déjà protagoniste de la période révolutionnaire et napoléonienne – non seulement un «commandant suprême», mais aussi et surtout une sorte de *lord* protecteur

(Bell 2020, 12-15). Célébré comme un nouveau, grand et désintéressé George Washington⁴ ou comme l'*alter ego* de Rafael del Riego en patrie ainsi qu'en Espagne, d'où il reçoit une dense correspondance publique et de nombreuses adresses – largement médiatisées – par les sociétés patriotiques constitutionnelles (Delpu 2014, 202-204; Delpu 2015, 591-600), Pepe gère pour isoler les composantes civiles, volontaires et radicales de la *Carboneria* en faveur des composantes militaires, et plus généralement de ce qu'il appelle dans ses premières proclamations «l'armée constitutionnelle», imaginée non seulement comme le principal acteur de la révolution, mais aussi comme le pivot de la «Nation entière régénérée, qui s'est fondue toute seule dans l'armée».⁵

Après avoir essayé de fournir immédiatement une représentation politique à la nouvelle armée nationale et constitutionnelle en demandant – en vain – le 7 juillet 1820 à François de Bourbon, duc de Calabre et vicaire du roi Ferdinand I^{er}, de former une «junte plénière provisoire pour représenter la nation» qui aurait dû se composer de 36 membres (30 élus par les provinces et 6 par l'armée), Pepe poursuit en effet la voie de la fusion entre l'armée et la nation. Tandis qu'à Madrid se réunissent pour la première fois les Cortes, élues en trois étapes le 30 avril, les 7-8 et 21-22 mai, dans la matinée du 9 juillet 1820, l'entrée à Naples et le défilé dans la rue Toledo des soldats, des membres de l'armée territoriale et des villageois armés qui viennent d'arriver des provinces révolutionnaires, sont l'image éclairante de cette communion idéale.

Une grande lithographie allemande en couleurs (légendée également en français) projette en direct à l'échelle internationale et rend visuellement accessible cette démonstration au public européen, en en faisant un événement médiatique et politico-militaire. Cette gravure de grande taille (62.3 x 79.3 cm), éditée à Augusta lors du Règne de Bavière qui vient de devenir constitutionnel, est l'œuvre (au succès immédiat) de Johann Moritz Rugendas (1802-1858), un artiste sur le point d'entamer une longue aventure picturale et ethnographique en

⁴ *La Minerva Napolitana*, Vol. I, premier trimestre, août, septembre, octobre, Tipografia francese, Napoli, 1820, 294.

⁵ *Ordine del giorno del comandante in capo dell'esercito*, 10 settembre 1820, dans *Guglielmo Pepe*, sous la direction de R. Moscati, Istituto per la storia del Risorgimento italiano, Roma, 1938, 106.

Amérique latine. L'image réunit au premier plan, côte à côte, tous les protagonistes du *pronunciamento* de Nola, qui a marqué le point de départ de la révolution: on peut y voir l'ancien prêtre en soutane Luigi Minichini, le lieutenant-colonel Lorenzo De Conciliis, les sous-lieutenants Michele Morelli et Giuseppe Silvati. Au centre de la scène, outre la légende bilingue, figure le général Pepe à cheval, vêtu d'un haut uniforme blanc qui évoque de manière éclatante l'entrée triomphale du roi Joachim Murat à Naples le 6 septembre 1808. L'iconographie redimensionne de façon rassurante pour le public transnational le rôle joué lors du défilé par la *Carboneria* et les milices provinciales, en faveur de la cavalerie et de l'infanterie de l'armée constitutionnelle, bien plus disciplinées.⁶

Après cette grande manifestation itinérante, un grand rassemblement se tient aux Champs-de-Mars, où a lieu un gigantesque banquet de fraternisation patriotique entre les citoyens et les citoyennes de la capitale et l'armée constitutionnelle en la présence – bien qu'éloignée – du vicaire général et de son épouse, ainsi que des figures importantes du Royaume et des grands de la cour (Stites 2014, 149-150). «Nous avons plus que jamais fraternisé, et les *effusions de patriotisme* étaient telles *que tu aurais pris les courtisans pour de purs jacobins*»,⁷ aurait écrit le commandant en chef dans ses *Mémoires*.

L'apothéose finale de la fraternisation entre la nouvelle armée constitutionnelle et la nation est toutefois représentée par l'activation du processus électoral complexe prévu par la Constitution de Cadix. Pepe et ses troupes se font les garants de la mise en œuvre ordonnée et pacifique de la *catena delle elezioni* (chaîne des élections) dans les provinces continentales du Royaume jusqu'à la première

⁶ J.M. Rugendas, *Einzug des Generals Pepe an der Spitze der constitutionellen Armee, in Neapel den 9ten Julius 1820 / Entrée du général Pepe à la tête des l'armée constitutionnelle à Naples le 9 juillet 1820*, lithographie en couleur, Augsburg, 1820 (Brown University Library, Anne S.K. Brown Military Collection, <https://repository.library.brown.edu/studio/item/bdr:244506/>). Une gravure similaire à l'eau-forte, en noir et blanc et de taille plus réduite (49,1 x 61cm), conservée au Musée national de San Martino de Naples, ainsi qu'une eau-forte en couleurs (46,5 x 58,5cm) conservée au Stadtgeschichtliches Museum de Leipzig, sont autant de preuve du succès et de la diffusion de plusieurs version de cette lithographie.

⁷ *Memorie del generale Guglielmo Pepe intorno alla sua vita e ai casi d'Italia scritta da lui medesimo, edizione riveduta ed emendata dall'autore*, II, Tipografia della Svizzera italiana, Lugano, 1847, 74-75 (c'est moi qui souligne).

réunion du Parlement survenue au début du mois d'octobre 1820, lorsque le «commandant suprême» remet officiellement son mandat, renonçant à toute charge et accueillant le «vote unanime de la nation qui, appuyé par la conduite de l'armée et des milices, et soutenu par le cœur de notre souverain, et de toute la famille royale, sut nous faire tellement de bien». ⁸ Le citoyen général oppose d'avance un net refus à sa nomination presque assurée comme député que son frère Giovanni Battista, électeur dans la circonscription de Catanzaro, vient de lui communiquer ; mais il aurait toujours réclamé fièrement le rôle actif et politique – non seulement de surveillance – joué au cours de comices électoraux par les soldats «qui étaient aussi électeurs de premier degré, et qui jouèrent un grand rôle et eurent une très forte influence dans l'élection des représentants». ⁹

La «longue et intéressante chaîne des élections»

La grande expérience électorale démocratisée qui a lieu dans le Royaume des Deux-Siciles le 20 et 27 août et le 3 septembre 1820 conduit à la nomination de 74 députés dans le Midi continental et de 15 députés en Sicile (les 9 représentants des provinces de Palerme et Girgenti en révolte sont élus dans un deuxième moment, mais jamais validés). Le décret de convocation de «la chaîne des élections» signé par le vicaire général du Royaume, le 22 juillet 1820, reconnaît exceptionnellement le droit de vote au niveau de paroisse à tous les citoyens de sexe masculin âgés de 21 ans (parmi lesquels sont compris les ecclésiastiques séculiers, exclus de la citoyenneté active dans certaines constitutions de la période révolutionnaire, mais non les domestiques et les indigents «à défaut d'emploi, profession, ou moyen connu d'existence»). L'électivité à la fonction de député est accordée à tous les citoyens dès l'âge de 25 ans, nés et domiciliés depuis sept ans dans la province qu'ils sont amenés à représenter (mais pas aux naturalisés admis dans le processus électoral, qui restent exclus de

⁸ *Rapporto al Parlamento*, 2 ottobre 1820, dans *Guglielmo Pepe*, sous la direction de R. Moscati, *op. cit.*, 112.

⁹ *Ivi*, 151.

l'électorat passif). La demande d'«une rente annuelle proportionnée provenant de leurs biens propres» est en revanche suspendue, le temps que le Parlement se réunisse et stabilise l'entité de la rente comme la quantité des biens dont elle doit provenir. Cette condition censitaire serait restée vague et donc non opérative en 1821 également, après la révision de la loi fondamentale par la Représentation nationale napolitaine (Daum 2015, 160-161).

Dans sa lettre au ministre de l'Intérieur Giuseppe Zurlo, le prêtre Modestino Palumbo, qui cherche à obtenir des «éclaircissements» sur la législation, évoque la «longue et intéressante chaîne des élections»;¹⁰ il s'agit d'un système construit sur trois niveaux (paroisse, circonscription, province) à quadruple degrés, puisque la nomination d'un électeur de paroisse tous les deux cents «chefs de famille» ne se produit pas directement, mais est déléguée à un nombre – variable selon les dimensions de la paroisse – de 11, 21 ou 31 «compromissaires», élus tout spécialement par les citoyens réunis dans les assemblées paroissiales. Le terme «chefs de famille» désigne les ayant droits au vote dans les rassemblements paroissiaux dans la traduction officielle italienne du texte de la constitution de Cadix, publié à Naples au lendemain de la révolution. L'Avis aux lecteurs (*Avviso ai leggitori*) précise : «L'on ne veut indiquer sous cette dénomination que les individus de plus de 21 ans, qui jouissent pleinement, sans exception légale, de tous les droits civils; et non ceux qui gouvernement indépendamment leur famille».¹¹ De la même façon, le terme «compromissaires» est expliqué au public et renvoie au rôle de ces «individus auprès desquels les citoyens déposent leurs volontés pour nommer les électeurs paroissiaux. Ce moyen d'élection peut s'appeler par compromis».¹²

L'expression «chaîne des élections», reprise officiellement dans le manifeste électoral émis le 22 juillet 1820 par le vicaire général du

¹⁰ Archivio di Stato di Napoli, *Ministero della Polizia generale*, II numerazione 1820-1860, b. 31, lettre de Modestino Palumbo au ministre de l'Intérieur Giuseppe Zurlo, Naples, le 9 juillet 1820. Palumbo est ensuite nommé électeur paroissial de l'assemblée de San Giovanni Evangelista à Naples (Giunta preparatoria della provincia di Napoli, *Rapporto del delegato speciale presidente a S. E. il Segretario di Stato Ministro degli Affari Interni*, Napoli, 1820, 73).

¹¹ Costituzione politica della Monarchia spagnuola tradotta per ordine del Governo, Edizione ufficiale, Napoli, 1820, 11.

¹² *Ivi*, 12.

Royaume,¹³ représente donc un mécanisme qui n'est pas parfaitement pyramidal. En effet, face aux milliers de citoyens réunis dans les rassemblements paroissiaux (à Naples, on compte environ cent mille inscrits sur les listes de paroisse, sur une population de près de trois cent vingt mille habitants), il n'y a que quelques dizaines de «compromissaires» (11, 21 ou au maximum 31 dans les paroisses comptant plusieurs milliers de chefs de famille), chargés de choisir les électeurs paroissiaux. Ces derniers, réunis en assemblées de circonscription d'électeurs (470 à Naples, un peu plus de 500 avec les communes de la circonscription), choisissent un nombre très limité d'électeurs provinciaux, exactement le triple des députés, à nommer au Parlement (dans la province de Naples on compte 36 électeurs pour 12 députés). Bref, ce système très large au départ, qui se resserre d'abord nettement, puis qui s'élargit légèrement avant de se réduire définitivement, évoque moins l'image pyramidale de la *house of cards* que celle semi-pyramide de la *house of cones*: à la base, on retrouve plusieurs cônes en grappes (les assemblées de paroisse) et sur leurs pointes (les «compromissaires») se trouvent des troncs de cônes (les assemblées de circonscriptions). A la surface de ces derniers s'appuient des cônes plus étroits (les assemblées de province).

Le rapport inférieur ou égal à un quart entre les citoyens admis dans les rassemblements de paroisse et la population – équivalant à 31,07% dans la circonscription de Naples (118.602 sur 381.664 habitants), à 28,4% dans celle de Pozzuoli (14.424 sur 50.784 habitants), à 25,27% dans celle de Castellammare (27.504 sur 108.835 habitants) – montre également qu'au cours de la formation des listes paroissiales on peut observer dans les pratiques un autre coup de force inclusif et démocratisant par rapport à la norme, avec l'inscription probable de mineurs de moins de 21 ans, de domestiques et de sans-emploi, ainsi que de citoyens étrangers à la commune dans le cas de la capitale (étudiants, militaires, fonctionnaires).¹⁴ Ce phénomène signale

¹³ *Proclamazione di S. A. R. il Duca di Calabria diretta a' comuni ed a collegi elettorali del regno intero, per ben disporre gli animi alla serie delle elezioni che terminano con quella de' rappresentanti della nazione, Napoli, 22 luglio 1820, dans Collezione delle leggi e de' decreti reali del Regno delle Due Sicilie, anno 1820, semestre I, Da gennajo a tutto giugno, Real Tipografia del Ministero di Stato della Cancelleria Generale, Napoli, 1820, 119.*

¹⁴ Giunta preparatoria della provincia di Napoli, *Rapporto del delegato speciale presidente, op. cit.* (interprétation de l'auteur).

un mouvement vers l'intégration politique venant d'en haut, c'est-à-dire de ceux qui sont en charge de rédiger les listes électorales pour le premier «anneau» paroissial de la chaîne de vote, mais aussi et surtout d'en bas, puisque c'est par un manifeste publié le 1^{er} août 1820 que le Conseil préparatoire des élections de la province de Naples, présidé par Tommaso de Liso, invite tous les citoyens de plus de 21 ans à se rendre dans leurs paroisses respectives pour procéder à l'enregistrement de leur nom, leur prénom, leur profession et leur âge, avec le soutien des prêtres. Ce canal d'inscription individuel et direct sur les listes implique donc une mobilisation autonome de la population, dont le succès – qui dépasse sans doute les normes et les instructions concernant la formation du corps électoral de premier degré – montre que le moment du vote était perçu et considéré – comme l'aurait observé de Liso lui-même – «par les habitants de cette Capitale et par la Province tout entière [...] comme un véritable besoin».¹⁵

La moyenne des inscrits équivalant à 28,24% sur la population de la province de Naples est légèrement inférieure, mais en ligne avec les 30,51% que l'on observe dans tout le Royaume d'Espagne en 1820 (3.216.460 sur 10.541.221 habitants; Späth 2018, 620). En attendant des élaborations plus précises et complètes, si l'on projette ce pourcentage moyen sur tout le Royaume continental et insulaire, on pourrait calculer le chiffre de près de 2 millions d'électeurs de premier degré dans les Deux Siciles (sur une population de plus de 7 millions d'habitants; Demarco 1966, 411-412). Selon les *standards* de l'époque, il s'agit de la grande mise en œuvre d'une forme de démocratie électorale semi-pyramidale qui associe le nombre et la raison, «en assurant – dit à l'ouverture du nouveau Parlement son président, l'ancien républicain démocratique, ensuite rallié au muratisme, Matteo Angelo Galdi – un choix de représentants nationaux, auquel la religion préside toujours et le vote universel participe le plus possible».¹⁶

Le but de ce qu'on peut appeler le «moment espagnol» des révolutions d'Italie, inhérent à la constitution de Cadix, est en effet de donner corps à une communauté nationale catholique et unanime, à

¹⁵ *Ivi*, 2.

¹⁶ *Il parlamento nazionale napoletano per gli anni 1820 e 1821. Memorie e documenti*, sous la direction de V. Fontana, Società Dante Alighieri, Roma, 1900, 41.

travers un processus représentatif ascensionnel, mais démocratique à la base (Portillo Valdès 1998, 129-157; Portillo Valdès 2006, 47-76). Cette architecture idéale et procédurale transforme les assemblées paroissiales réunies simultanément en une authentique (adu)nation électorale, et se traduit dans la pratique par une dynamique complexe, qui alterne le suffrage public au suffrage secret en fonction des niveaux de vote, constamment accompagnés de célébrations religieuses propitiatoires et de défiles collectifs rituels. Les «compromissaires» sont élus par un vote public: chaque «chef de famille» s'approche de la table de la présidence et prononce un nombre de noms correspondant à celui des «compromissaires» à élire, dont le secrétaire de l'assemblée paroissiale prend note. Le caractère à la fois délibératif et élitaire du rôle qui incombe ensuite aux «compromissaires» se retrouve parfaitement dans l'article 53 du texte constitutionnel, qui leur impose de se retirer dans un lieu à part et de nommer les électeurs paroissiaux à la majorité absolue, en se consultant réciproquement. Le processus de nomination des électeurs de la circonscription est bien plus élaboré que celui des «compromissaires», étant donné qu'ils doivent être élus un par un «au moyen d'un vote secret et avec des bulletins» (art. 73). En outre, faute de majorité absolue, on procède à un second tour entre ceux qui ont obtenu le plus grand nombre de votes et, en cas d'égalité, on décide «au sort» (art. 74). Après le recours au vote secret par bulletin, pour la nomination des députés par les électeurs de la circonscription réunis en assemblée provinciale, on en revient au vote public qui s'exprime devant la table de la présidence, comme lors de la nomination des «compromissaires». Néanmoins, s'agissant de nouveau d'élire les représentants nationaux un par un, on prévoit un second vote entre les deux finalistes faute de majorité absolue et le recours au tirage au sort au cas où ce second vote donne lieu à une égalité entre les deux candidats. En outre, tant dans le second anneau de vote de circonscription que dans l'anneau provincial, la législation requiert, faute de majorité absolue, un second tour pour départager les deux candidats les plus plébiscités et, en cas d'égalité, un tirage au sort comme dernier ressort. L'horizon idéal unanimiste et objectiviste de ces «élections bien calculées», dont parle Galdi dans son discours inaugural, est vivement mis en évidence par la réintroduction de la pratique ancienne du tirage au sort, considéré par une longue tradition procédurale et conceptuelle – allant de

Montesquieu à Rousseau – comme la véritable marque de la démocratie et du gouvernement populaire à l'égard de l'élection relevant plutôt des régimes aristocratiques (Manin 1996, 62-124).

A l'ouverture de chaque anneau de cette chaîne des élections, il y a la messe solennelle de propitiation, accompagnée d'un discours «analogue aux circonstances» tenu par l'officiant, qui monte en grade jusqu'à la fonction d'évêque au niveau provincial. A la fin, on célèbre le *Te Deum* de remerciement, après le défilé solennel des élus aux différents niveaux du processus de vote jusqu'à l'église choisie comme théâtre de la fonction à la fois religieuse et civile. L'apothéose de cette dynamique rituelle en est la première réunion du Parlement national dans l'église la plus spacieuse et la plus centrale du Santo Spirito de via Toledo, avant d'être définitivement transférée dans un autre édifice religieux: l'église de l'ancien couvent de San Sebastiano (Daum 2015, 166-168, 298-300).

Le récit médiatique des élections

La «chaîne des élections» est soigneusement organisée par des commissions préparatoires qui comprennent souvent les protagonistes principaux de la révolution (l'ancien prêtre Luigi Minichini dans Terra di Lavoro, le lieutenant-colonel Lorenzo de Conciliis – la main droite du général Pepe – à Avellino, Gerardo Mazziotti à Salerne). Les narrations médiatiques des longues journées électorales confirment l'image de la mise en place d'un processus d'(adu)nation large et participative de la nouvelle communauté politique régénérée, notamment à Naples, dans le but de légitimer à l'unanimité le nouveau régime représentatif et constitutionnel. L'idée fondamentale, qui est martelée dans les circuits communicatifs patriotiques avant, pendant et après les opérations de vote, est que dans les assemblées – appelées «juntas», selon le texte hispanophone de la constitution – électorales de paroisse «règne [...] la majesté de la Nation»,¹⁷ et par conséquent «la Nation est présente dans toute la force de son attitude».¹⁸ Voici un

¹⁷ Roma, BSMC, *Fondo bandi e fogli volanti*, FFVV 03/21, Giunta preparatoria della provincia di Napoli, *Cittadini della Provincia!*, Napoli, 5 agosto 1820.

¹⁸ *Atti del Parlamento delle Due Sicilie 1820-1821*, textes réunis par A. Alberti, IV, Zanichelli, Bologna, 1931, 128.

exemple de ce type de récit: un reportage transmis de l'intérieur des assemblées de paroisse et publié dans une intention descriptive ainsi qu'exemplaire dans le périodique *La Minerva Napolitana* au début des opérations de vote qui se prolongent sans interruption – sauf de courtes pauses nocturnes – pendant plusieurs jours:

Pendant les premiers jours des élections de paroisse commencées le 6 août, comme il était agréable de voir la nation se réunir pour la première fois pour exercer ses droits souverains. Un calme majestueux, un silence religieux rendaient augustes ces réunions: *et gare à ceux qui auraient voulu ne pas obtenir les suffrages pour eux-mêmes, mais uniquement pour faire semblant d'influer sur la volonté d'autrui! Nombreux furent ceux qui, moins coupables qu'inexpérimentés, furent chassés des délibérations.*¹⁹

Cette description, bien que positive et bienveillante, rend tout de même bien compte des difficultés pratiques inhérentes à la gestion de la dizaine de milliers d'électeurs paroissiaux présents dans la capitale, résumées dans l'expression italienne *di somma fatica* («complexes et laborieuses»). En outre, le but de cette stratégie discursive est d'exalter encore davantage la grande mobilisation civique, configurée non seulement comme un devoir, mais également, pour reprendre un terme religieux et militaire, comme une «mission».

Ces élections à Naples – poursuit le reportage – ont été complexes et laborieuses. D'après les ordonnances espagnoles liées à la façon d'élire les députés, il semble plus aisé d'arriver à organiser une élection de députés dans de petites villes. Mais à Naples, où les paroisses dépassent parfois les 36.000 habitants, quatre ou cinq mille électeurs ont dû restés ensemble pendant trois ou quatre jours. Rien ne les a pourtant découragés: ni les longues journées de la saison la plus chaude, ni les nuits blanches. Ils ont accompli *leur mission* avec constance et dignité: si ce n'est que, dans quelques paroisses, on a peut-être fait preuve démesurément d'un esprit de méfiance à l'égard de certaines classes sociales, aussi bien à la mémoire de ce qu'elles furent que par peur de ce qu'elles pourraient être. *En général, les choix ont été honorables;*

¹⁹ La *Minerva Napolitana*, Vol. 1, premier trimestre, août, septembre, octobre, Tipografia francese, Napoli, 1820, 59-60 (c'est moi qui souligne).

*certes libres et spontanés, exempts de toute influence ministérielle et non gâchés par l'acte de briguer la candidature. Puissent les élections continuer aussi joyeusement qu'elles ont commencé!*²⁰

L'idée objectiviste du «bon choix» des meilleurs et des plus honnêtes qui n'apparaît que dans le cadre de l'entente du fraternalisme patriotique, se retrouve également dans l'abondante littérature d'éducation électorale, à partir des conseils fournis par le vicaire général – et sans doute aussi par le ministre de l'intérieur Zurlo – pour accompagner le décret *d'Instructions à suivre pour cette première fois aux élections des députés*, publié le 22 juillet 1820. Après avoir créé une connexion sentimentale avec les citoyens en présentant sa voix «comme celle d'un ami», François de Bourbon formule en effet un discours de légitimation cognitive plus que juridique concernant l'exercice électoral de la souveraineté démocratisée, influencé par la pensée aristotélienne et républicaine de la Renaissance. Ce concept de représentation a été par la suite repris par les penseurs radicaux des Lumières et par les réformateurs politiques du XIX^{ème} siècle, selon lesquels l'avis du peuple réuni en corps holistique sur les individus à choisir pour les magistratures serait toujours sensé et correct, voire presque infailliable. «Personne plus que moi – on lit dans le texte du lieutenant du Royaume – n'est convaincu que le jugement des personnes construit à partir de la généralité est toujours vrai et juste; et je souhaite que les élections soient livrées à la droiture de votre sein».²¹ Une conséquence de cet argument est qu'il est nécessaire que les électeurs des différents anneaux électoraux s'élèvent «au-delà de toute passion et de tout intérêt personnel» et «ciblent les personnes en qui le peuple fait confiance», conscients que «les hommes et les intérêts personnels passent, mais les Nations sont éternelles», et que le futur – patriotique et constitutionnel – doit être l'objectif privilégié de leurs choix: «que l'avenir soit sous vos yeux, plus que le présent».²²

Le discours du «peuple (bon) électeur» et du choix objectivement excellent, s'il s'exprime collectivement dans des assemblées imprégnées de patriotisme pour la nation napolitaine régénérée, finit

²⁰ Ibid.

²¹ *Proclamazione di S. A. R. il Duca di Calabria diretta a' comuni ed a collegi elettorali del regno intero*, op. cit., 119.

²² Ivi, 120.

par revêtir une connotation tellement normative qu'elle en vient à converger vers le nouveau genre littéraire des dictionnaires politiques, publiés en feuilleton par les nombreux journaux qui se font alors concurrence et qui alimentent les circuits communicatifs et éditoriaux de Naples en révolution. A la veille de l'ouverture du Parlement, l'entrée «Fraternité» du *Dizionario patriottico de la vertu* du journal *L'Amico della Costituzione* affirme ainsi, à l'aune de l'expérience qui vient de se produire et pour mémoire, que «le plus grand délit [...] d'un citoyen lors des élections et des congrès serait de déranger notre politique et notre fraternité civile».²³

Toute la presse présente au moment des élections insiste, sans surprise, sur le fait que dans les rassemblements électoraux on ressent ce que le langage de l'époque appelle «la majesté nationale» ou «la majesté de la nation»: une nation napolitaine qui renaît libre d'abord en juillet 1820 dans l'armée constitutionnelle de Guglielmo Pepe, puis qui se révèle holistiquement entre les mois d'août et septembre dans la longue chaîne des votes, lancée par la grande (adu)nation électorale au sein des paroisses.

Références bibliographiques

- Ávila, Alfredo. 1999. «Las primeras elecciones del México independiente». *Política y Cultura*. XI: 29-60.
- Bell, David Avrom. 2020. *Men on Horseback: The Power of Charisma in the Age of Revolution*. New York: Farrar, Straus and Giroux.
- Chiaromonte, Gabriella. 2002. *Suffragio e rappresentanza nel Perù dell'800: Gli itinerari della sovranità*. Alessandria: Otto editore.
- Colley, Linda. 2021. *The Gun, the Ship, and the Pen. Warfare, Constitutions, and the Making of the Modern World*. New York: Liveright.
- Daum, Werner. 2015. *Oscillazioni dello spirito pubblico: Sfera pubblica, mercato librario e comunicazione nella Rivoluzione del 1820-21 nel Regno delle Due Sicilie*. Napoli: Società napoletana di storia patria.
- De Francesco, Antonino. 1996. «La costituzione di Cadice nella cultura politica italiana del primo Ottocento». In *Rivoluzione e costituzioni: Saggi sul democratismo politico nell'Italia napoleonica 1796-1821*, Antonino De Francesco. Napoli: Edizioni scientifiche italiane. 127-156.

²³ *Dizionario patriottico della virtù*, dans *L'Amico della Costituzione*, 30 septembre 1820.

- Delpu, Pierre-Marie. 2014. «Fraternités libérales et insurrections nationales: Naples et l'Espagne, 1820-1821». *Revue d'histoire du XIXe siècle*. 49 (2): 195-213.
- Delpu, Pierre-Marie. 2015. «Eroi e martiri. La circolazione delle figure celebri della rivoluzione napoletana nell'Europa liberale». *Rivista storica italiana*. CXXX (2): 587-614.
- Demarco, Domenico. 1966. *Statistiques napolitaines: Annales de démographie historique*. III: 411-416.
- Eastman, Scott, et Natalia Sobrevilla Perea, eds. 2015. *The Rise of Constitutional Government in the Iberian Atlantic World: The Impact of the Cádiz Constitution of 1812*. Tuscaloosa: University of Alabama Press.
- Fruci, Gian Luca. 2018. «Democracy in Italy. From Egalitarian Republicanism to Plebiscitarian Monarchy». In *Re-imagining Democracy in the Mediterranean, 1780-1860*, eds. Joanna Innes and Mark Philp. Oxford: Oxford University Press. 25-50.
- Isabella, Maurizio. 2011. *Risorgimento in esilio: L'internazionale liberale e l'età delle rivoluzioni*. Bari-Roma: Laterza.
- Manin, Bernard. 1996. *Principes du gouvernement représentatif*. Paris: Flammarion.
- Morelli, Federica. 2015. *L'indipendenza dell'America spagnola: Dalla crisi della monarchia alle nuove repubbliche*, Firenze: Le Monnier.
- Portillo Valdès, José María. 1998. *La Nazione cattolica. Cadice 1812: una costituzione per la Spagna*. Manduria-Roma-Bari: Lacaita.
- Portillo Valdès, José María. 2006. «Cuerpo de nación, pueblo soberano. La representación política en la crisis de la monarquía hispana». *Ayer*. LXI: 47-76.
- Späth, Jens. 2018. «Promotori del liberalismo: i parlamenti del Regno di Spagna e del Regno delle Due Sicilie, 1820-1823». *Rivista storica italiana*. CXXX (2): 615-638.
- Stites, Richard. 2014. *The Four Horsemen. Riding to Liberty in Post-Napoleonic Europe*, Oxford: Oxford University Press.
- Ternavasio, Marcela. 2002. *La revolución del voto: Política y elecciones en Buenos Aires, 1810-1852*, Buenos Aires: Siglo XXI editores.